



**Procès-verbal du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Séance du mercredi 09 avril 2025 à 18h07**

PRÉSENTS : MOURET Valérie, CRISCUOLO Sauveur, ZANCANARO Chantal, SIMONNET Matthieu, HUGONNIER Raymonde, LESSARDI Michel, VIDAL Louis.

REPRÉSENTÉS : MONIER Blandine représentée par MOURET Valérie, CHEF D'HÔTEL Evelyne représentée par ZANCANARO Chantal, GRAND Lydiane représentée par CRISCUOLO Sauveur.

ABSENCES EXCUSÉES : NOVASIK Sandrine, CABOS-DUHAMEL Cindy, PONCELET Marianne.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Chantal ZANCANARO.

Valérie MOURET, la Vice-Présidente déclare la séance du Conseil d'Administration du C.C.A.S. ouverte à 18h07.

Après appel nominal des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'Evenos, le quorum étant atteint, Valérie MOURET, la Vice-Présidente déclare que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Valérie MOURET, la Vice-Présidente demande à l'assemblée si des observations sont à formuler concernant le procès-verbal du conseil d'administration du 11 décembre 2024.

En l'absence d'observation, le procès-verbal du conseil d'administration du 11 décembre 2024 est adopté à l'unanimité. Le registre est signé par l'ensemble des membres présents au Conseil d'Administration du 11 décembre 2024.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2024 – C.C.A.S D'EVENOS

Le Conseil d'Administration, informé que l'exécution des dépenses et des recettes du budget du C.C.A.S d'Evenos relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par Madame le Trésorier de Saint-Cyr-sur-Mer, receveur principal et que les écritures et les résultats du compte de gestion correspondent parfaitement à celles figurant au compte administratif.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 4) Le compte de gestion 2024 présente les résultats suivants :

Budget CCAS

Section	resultat de clôture 2023	resultat exercice 2024	resultat de clôture 2024
F	12 628,45 €	5 820,10 €	6 808,35 €
I			
Resultat exercice	12 628,45 €		6 808,35 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2/ Approbation du Compte Administratif – Exercice 2024 - CCAS d'Evenos

Le Conseil d'Administration, délibérant sur le compte administratif du budget du C.C.A.S de la commune d'Evenos de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que la Présidente, conformément à l'art. L2121-14 du CGCT, ait quitté la salle,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'énoncé ci-dessous :

Budget CCAS

Section	resultat de clôture 2023	resultat exercice 2024	resultat de clôture 2024
F	12 628,45 €	- 5 820,10 €	6 808,35 €
I			
Resultat exercice	12 628,45 €		6 808,35 €

- 2) Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes et en dépenses.
- 3) Constate pour la comptabilité principale de ce budget, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour**, décide d'adopter, à l'unanimité, l'exposé ci-dessus.

3/ Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Budget du CCAS.

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2024, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de clôture de cet exercice.

Ayant constaté que le compte administratif de l'exercice écoulé présente un résultat de clôture :

Un excédent de fonctionnement de 6 808,35 € ;
Un excédent d'investissement de 0 €.

Madame Valérie MOURET propose au Conseil d'Administration d'affecter les résultats comme suit :

- **L'excédent de fonctionnement de 6 808,35 € est repris de la manière suivante :**
 - 6 808,35 € à l'article 002 en section de fonctionnement du budget primitif 2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour**, décide d'adopter, à l'unanimité, l'exposé ci-dessus.

4/ Adoption du Budget Primitif 2025 du C.C.A.S de la Commune d'EVENOS

Madame Valérie MOURET donne connaissance à l'assemblée du projet de budget primitif 2025 du C.C.A.S de la commune d'Evenos qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes ci-après :

Pour la SECTION DE FONCTIONNEMENT à 11 008,35 €
Onze mille huit euros et trente-cinq centimes.

Pour la SECTION D'INVESTISSEMENT à 0 €
Zéro euro.

Soit globalement 11 008,35 €
Onze mille huit euros et trente-cinq centimes.

		CCAS				
	Chapitre	2025 BP		2025 BP	Chapitre	
SF		Dépenses		Recettes		
		11 008,35 €	total SF	11 008,35 €		
	Ch à caractère général	011	9 378,35 €	6 808,35 €	002	résult de fonctionnement reporté
					013	Atténuation de charges
	Ch de personnel et assimilés	012			70	Prod des services du dom et vtes diverses (concessions)
	Atténuations de produits	014				
	Autres ch. Courantes	65	1 630,00 €		73	Impôts et taxes
	Ch financières	66		2 700,00 €	74	Dotations et participations
	Ch. Except	67		1 500,00 €	75	Autes prod de gestion courante
					76	Prod. Financiers

Madame Valérie MOURET propose au Conseil d'Administration :

Article 1 : d'adopter, chapitre après chapitre, le Budget du C.C.A.S de la commune d'Evenos comme exposé ci-dessus.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour**, décide d'adopter, **à l'unanimité**, l'exposé ci-dessus.

5/ Acceptation de dons en faveur du C.C.A.S. d'Evenos

Madame ZANCANARO précise que :

- L'acceptation des dons et legs relève des attributions de la Présidente en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et recettes du C.C.A.S. Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire.
- Les dons ne deviennent effectifs qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration sous forme de délibération.
- L'encaissement des dons relève du comptable public, seul habilité à manipuler des fonds publics.
- Les dons des intéressés sont consentis à titre gratuit et ne sont grevés d'aucune condition, ni charge. Ils ne sont donc pas de nature à entraîner des dépenses supplémentaires pour le C.C.A.S.
- Dans le cadre de la régie du C.C.A.S., des dons ont été effectués en ce début d'année 2025 pour un montant total de 430 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'Evenos :

Article 1 : d'accepter définitivement les dons suivants, d'un montant de 430 €, en faveur du C.C.A.S. d'Evenos :

Date	Montant
12/02/2025	40,00 €
13/02/2025	90,00 €
14/02/2025	30,00 €
19/02/2025	60,00 €
27/02/2025	180,00 €
13/03/2025	30,00 €

Article 2 : d'inscrire ces crédits au budget 2025 et de les imputer à l'article 756.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour**, décide d'adopter, à l'**unanimité**, l'exposé ci-dessus.

6/Informations diverses

Planning et Rappel pour les festivités 2025 (passées et futures) :

- Galette des rois le 21 janvier 2025
- APM récréatif du 26 février au Broussan
- Repas annuel* du 13 juin au restaurant du Casino de Sanary
- APM récréatif ** du mardi 07 octobre ou mercredi 08 octobre à Sainte-Anne
- Goûter de Noël le mercredi 10 décembre avec distribution des colis de Noël à Sainte-Anne

Information* complémentaire :

* Un courrier pour le repas annuel du 13 juin 2025 sera envoyé aux aînés fin avril (vers le 21 avril 2025) afin de leur préciser la date, l'adresse du restaurant, les menus avec une demande de confirmation de leur présence au repas et un retour sur le choix du menu pour chacun d'entre eux pour le 30 mai maximum.

** Cette année, les après-midis récréatives ne sont plus les mardis mais les mercredis. Avec la mise en place du conseil municipale des enfants, nous avons souhaité créer un lien intergénérationnel avec nos séniors et nos petits conseillers municipaux. Or, après un retour des séniors, ils seraient quant à eux plus favorables à venir les mardis.

Une campagne de dons pour le CCAS est apparue dans l'Evenos Infos du janvier 2025, cette campagne a permis de récolter 430 euros de dons.

Un point a été réalisé avec Madame Nathalie BOUVET, Correspondante du Partenariat Solidarité EDF, pour discuter de la convention de solidarité entre EDF et la Commune d'Evenos afin de mettre en place une procédure lorsque nous recevons des courriers/emails pour nous informer sur la liste des clients rencontrant des difficultés de paiement de leur facture d'énergie.

Une première rencontre a eu lieu avec Madame Jennifer SCHMITT, Coordinatrice du Centre de Ressources Territorial du Beausset Var Ouest, avec une permanence à l'EHPAD public Manon des Sources.

Madame SCHMITT a pour mission de développer une nouvelle offre d'accompagnement à la perte d'autonomie pour les personnes âgées et leurs aidants. Subventionné par l'ARS, le CRT se développe sur les communes d'Ollioules et sur une grande majorité des Communes de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume. Dans le but de trouver des solutions, d'accompagner et pallier à l'isolement, le CRT est en plein développement pour répondre à certaines problématiques.

Madame SCHMITT reviendra vers nous une fois que le CRT sera totalement mis en place.

Épisode canicule 2025 :

Courant du mois de mai, le service du CCAS se chargera de contacter tous les aînés (environ 400 séniors) afin d'établir la liste des personnes souhaitant être contacté en cas de période de canicule (fin juin - juillet - août)

À compter du début du mois de juin, chaque foyer concerné sera appelé chaque semaine durant la période de canicule afin de faire un point hebdomadaire sur leur situation et pouvoir prévoir, si nécessaire, une aide adaptée.

Ces appels sont toujours très appréciés et permettent de maintenir un lien avec les aînés d'Evenos.

Ils permettent également d'adapter une aide plus rapide dans une situation d'urgence.

Fin de séance : 18h57

La secrétaire de séance,
Mme Chantal ZANCANARO



La Vice-Présidente du C.C.A.S.,
Mme Valérie MOURRET

